



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Rénovation, isolation de la toiture avec surélévation de 16 cm, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, mise en conformité pour l'agrandissement d'une terrasse et la pose d'un jacuzzi, Nendaz

Titre du projet de construction

Rénovation, isolation de la toiture avec surélévation de 16 cm, remplacement du chauffage à mazout par une PAC extérieure, mise en conformité pour l'agrandissement d'une terrasse et la pose d'un jacuzzi

Numéro pour consultation eConstruction

a05709d8

Requérant(e)s et propriétaires

Anne-Christine Dini
Dominique Fournier Gorret

Auteur des plans

Besse-Felley Architecture Sàrl

Parcelle

9275 du plan 97 MC au lieu-dit Les Rairettes/Haute-Nendaz

Coordonnées

1'113'874 2'587'704

Affectation de la zone

H20

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 10.11.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Remplacement du chauffage électrique par une PAC extérieure, Nendaz

Titre du projet de construction

Remplacement du chauffage électrique par une PAC extérieure

Numéro pour consultation eConstruction

f7109324

Requérant

Alexis Riand

Auteur des plans

Michel Paul Chèvre

Parcelle

19876 du plan 168 MC à Aproz

Coordonnées

1°11'17"313 2°59'0"091

Propriétaire

Pierre-Alain Délitroz

Affectation de la zone

H30

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz
Route de Nendaz 352
1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 10.11.2025



Service de l'édilité
Constructions

Demande d'autorisation de construire – Mise en conformité d'une terrasse, Nendaz

Titre du projet de construction

Mise en conformité d'une terrasse

Numéro pour consultation eConstruction

c373a879

Requérant et propriétaire

Christophe Ramstein

Auteur des plans

ceboa Sàrl

Parcelles

883 du plan 13 MC au lieu-dit Dzelon/Haute-Nendaz

837 du plan 12 MC au lieu-dit Dzelon/Haute-Nendaz

Coordonnées

1°11'14"174 2°58'9"159

Affectation de la zone

H20

Dérogations

art. 118 du RCCZ

Moyen de droit / Consultation

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans sur la plateforme eConstruction ou au bureau communal pendant les heures d'ouverture (lundi, mardi, jeudi et vendredi : 8h-12h / Mercredi : 14h-17h). Les oppositions / réserves de droit privé éventuelles motivées en particulier quant à la qualité pour agir, seront adressées à l'administration communale, par écrit (le timbre postal faisant foi), en deux exemplaires ou soit déposées sous format numérique directement sur la plateforme eConstruction dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication dans le Bulletin officiel (eBO). L'administration communale vous rend attentif aux modalités mentionnées à l'article 47 LC concernant le délai et la forme.

Point de contact

Commune de Nendaz

Route de Nendaz 352

1996 Basse-Nendaz

Délai de mise à disposition

Expiration du délai : 10.11.2025

Basse-Nendaz, le 29.08.2025

L'Administration communale